

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 NOVEMBRE 2021**

Présents : Mrs CAULET Philippe, CORTEMBOS Alain, DELAROCHE Alain, DEVANLAY Roger, JAMMES Hervé, LAFABRIE Jérôme, MAGNAC Bernard, NOUZIERES Alain

Absents représentés : Mme Chantal DUBRUILLE par Mr Alain NOUZIERES, Mme Dominique DELPORT par Philippe CAULET

Absent excusé : Mme Fabienne BOYAVAL

Secrétaire de séance : Alain CORTEMBOS

Approbation par le conseil municipal du compte-rendu du 5 octobre.

Monsieur le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour : indemnisation des heures complémentaires ou supplémentaires des agents.

INDEMNITE ELUS

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de modifier le taux de son indemnité qui est actuelle. Le maire précise qu'en application de l'article L. 2123-20 du code général des collectivités territoriales, les indemnités allouées au titre de l'exercice des fonctions de maire sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Monsieur le Maire perçoit actuellement une indemnité inférieure au barème, soit le taux de 20.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, il demande de passer le taux de l'indemnité à 25.5 % de l'indice brut terminal (IBT) de l'échelle indiciaire de la fonction publique, qui est le taux de référence, à compter du 1er janvier 2022.

Le conseil municipal donne son accord.

CREATION EMPLOI AGENT RECENSEUR ET INDEMNITE

Le Maire rappelle qu'en début d'année 2022 se déroulera le recensement de la population. d'où la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période du 20 janvier au 19 février 2022, à laquelle s'ajoute 2 demies journées de formation, afin de réaliser les opérations du recensement. L'agent recenseur touchera une indemnité forfaitaire.

Ce recensement sera effectué par Madame Françoise CANCES.

Le conseil municipal approuve.

REVISION TARIF EAU ET ASSAINISSEMENT

EAU :

En raison d'une augmentation du tarif de l'eau achetée au SMAEP et des frais pour le fonctionnement du réseau, Monsieur le Maire propose, afin de ne pas déséquilibrer le budget, d'augmenter le tarif de l'eau au mètre cube et l'abonnement à compter du 1er janvier 2022.

Le conseil municipal décide de fixer à compter du 1er janvier 2022 le tarif de l'eau comme suit :

Prix du m3 : 1.50 euros

Abonnement : 80.00 euros

55.00 euros pour les compteurs agricole (inchangé)

ASSAINISSEMENT :

Le budget de l'assainissement étant fragile et les frais de fonctionnement augmentant, il est nécessaire réviser le tarif de l'assainissement au mètre cube.

Le conseil municipal décide de fixer à compter du 1er janvier 2022 le tarif de l'assainissement comme suit :

Prix du m3 : 1.50 euros
Abonnement : 95.00 euros (inchangé)

REFECTION TOITURE MAIRIE : CHOIX ENTREPRISE ET DEMANDE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente les différents devis reçus pour la réfection de la toiture de la mairie.

Etse Batiman :	35 493.94 TTC
Etse Bargues :	27 960.60 TTC
Etse LV Concept et Création :	24 408.70 TTC (tuiles neuves)
	21 799.13 TTC (vieilles tuiles)

Après étude des devis, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise LV Concept et Création.

DECISION MODIFICATIVE

Lors du budget 2021, une opération a été ouverte en investissement pour l'adressage. Suite à une modification de devis il est nécessaire de transférer la somme de 800 euros du compte 2188 au compte 2152 en section investissement.

Le conseil municipal accepte.

AMORTISSEMENT REMBOURSEMENT TRAVAUX CŒUR DE VILLAGE

Une partie des travaux cœur de village ont été payés à CAUVALDOR pour un montant de 95 521.14 €. Pour des raisons comptables, il est nécessaire d'amortir cette somme. La durée proposée peut varier de 5 à 15 ans. Compte tenu de la somme, le conseil municipal vote un amortissement sur 15 ans.

INDEMNISATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES ET/OU SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le personnel communal peut être amené à faire des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail.

Il propose au conseil municipal d'autoriser le paiement d'heures complémentaires et/ou supplémentaires pour l'ensemble des agents stagiaires, titulaires, non titulaires et en contrat aidé.

Le conseil municipal donne son accord.

PRESENTATION ET MISE A JOUR DU PCS (PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE)

Alain CORTEMBOS, référent, fait une présentation du PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

Suite aux élections municipales de mars 2020, il est nécessaire de mettre à jour le nom des différents correspondants.

FETE DE NOËL

En raison de la situation sanitaire, la fête de Noël ne sera pas organisée.

Un sapin sera mis sur la place de village et les décorations de Noël installées par des élus et l'agent technique.

Les cadeaux de Noël seront distribués très prochainement aux personnes âgées.

POINTS DIVERS

- Philippe CAULET fait un point sur l'avancement de l'adressage : le SMICA a diffusé les données auprès des différents organismes (IGN, SDIS 46, la Poste, Orange, la DGFIP, la plateforme Data.Gouv et les principaux navigateurs GPS (TOMTOM, HERE).

La commande des plaques a été validée, la commune est en attente de la livraison. La pose sera effectuée par les élus aidés par l'agent technique.

Une information sera diffusée à tous les administrés par l'envoi d'un certificat de numérotage et accompagnée d'un courrier explicatif.

- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier qui a été envoyé par une administrée à CAUVALDOR. concernant des nuisances dues au parking. L'objet du courrier ne relevant pas de la compétence de la communauté de communes mais de la mairie.

Cette administrée avait déjà fait remarquer qu'elle était ennuyée par le bruit et la poussière due au démarrage des voitures. La commune avait tenu compte de sa remarque et fait goudronner l'entrée du parking.

Vu le Maire, Alain NOUZIERES